

## Les 10 ambitions du CELAVAR pour le développement durable des territoires ruraux

### **Reconnaître la diversité culturelle des territoires et des habitants et faire de ce principe un pilier du changement vers un développement durable**

La diversité culturelle est une des dimensions fondamentales de la pensée et de la mise en action du développement durable. En effet, les comportements des hommes et femmes vis-à-vis de leur environnement et vis-à-vis des autres sont profondément liés à leur culture. C'est l'expression culturelle d'un peuple qui va offrir des réflexions et des comportements s'inscrivant dans les principes du développement durable.

Le changement ne peut avoir lieu sans les gens qui doivent les vivre. Poser la question de la diversité culturelle en relation avec le développement durable revient d'une part à engager une réflexion sur les usages et les représentations de la nature mais aussi à engager un travail de fond sur les questions liées à l'altérité et à la diversité.

Le développement de politiques d'accueil et de pratiques de tolérance dans les territoires ruraux doit être favorisé dans le respect de la diversité culturelle de ces territoires.

### **Favoriser la relocalisation de l'économie**

Il est nécessaire à la vie de la population de fixer sur les territoires ruraux les entreprises et services.

Quel que soit le secteur d'activité (agriculture, service, tourisme, etc), le développement économique doit s'appuyer sur le patrimoine et les ressources humaines locales.

En particulier dans le secteur des services et des loisirs, le développement de structures d'accueil impliquées dans les territoires (qui ne soient pas hors sol) doit être privilégié. Par ailleurs ces équipements doivent être ouverts à la population.

### **Favoriser la souveraineté alimentaire des territoires<sup>1</sup>**

La souveraineté alimentaire laisse la possibilité aux territoires de mettre en place des modèles de développement agricole adaptés à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur les populations d'autres territoires.

L'**agriculture paysanne** doit être privilégiée du fait de sa plus grande efficacité économique, sociale et environnementale, comparée à l'agriculture industrielle.

Cela implique de veiller aux :

- Conditions de production des aliments,
- Accès des habitants à cette production (circuits courts, etc...)
- Accès à la terre pour les paysans (installations agricoles, accès au foncier)

Cela implique de traiter également la problématique de « l'autonomie » alimentaire des villes par la production des territoires qui l'entourent.

### **Animer la vie des territoires ruraux pour plus de cohésion sociale, en tenant compte des aspirations des habitants**

Les enjeux de la cohésion sociale en milieu rural sont multiples. Ils concernent la lutte contre l'exclusion, la présence de services à la population, et plus largement la question de l'animation de la vie de ces territoires afin de favoriser le lien social entre générations et l'intégration de

---

<sup>1</sup> Sources à partir desquelles le volet agricole a été rédigé : [www.civam.org](http://www.civam.org), [www.interafocg.org](http://www.interafocg.org), [www.mrjc.org](http://www.mrjc.org), [www.solidaritepaysans.org](http://www.solidaritepaysans.org), [www.afip.asso.fr](http://www.afip.asso.fr).

nouvelles populations. La cohésion sociale concerne également les liens entre les territoires ruraux et les territoires urbains, qui s'interpénètrent de plus en plus : mieux les articuler contribue à renforcer la solidarité entre leurs populations.

Par l'animation des territoires ruraux, il est entendu de soutenir les actions :

- Culturels : cinémas itinérants, spectacles vivants, favoriser les pratiques amateurs, organisation de festivals en incluant la population...
- Sportives
- Loisirs
- Sociales : assurer le prise en charge des populations en difficulté : personnes âgées, handicapés, familles monoparentales, chômeurs
- D'éducation à l'environnement

Ces activités mises en place par des associations sont complémentaires aux politiques locales, enfance, jeunesse, etc..

### **Développer une éducation au développement durable**

L'éducation formelle et l'éducation populaire sont un levier de transformation de la société. En cela, elle est une condition du changement dans les territoires. L'éducation au développement durable peut prendre de multiples formes et être animée par des acteurs divers (écoles, associations...). Cela peut passer notamment par :

- Le travail sur les liens entre l'école et le territoire dans les classes,
- L'éducation à l'environnement,
- L'éducation tout au long de la vie,
- L'éducation des familles.

### **Maintenir des services à la population**

Services publics, santé, petite enfance et jeunesse... : le maintien des services à la population est indispensable à leur vitalité. Toutefois, la configuration particulière des territoires ruraux oblige à imaginer et mettre en place des solutions qui restent compatibles avec les objectifs du développement durable tout en valorisant les ressources locales, en particulier dans les transports, qui doivent combiner l'individuel et le collectif, l'énergie (projets économes, filières de production territorialisées...).

Les territoires ruraux doivent également pouvoir mettre à profit les possibilités offertes par le numérique, ce qui implique qu'ils y aient un accès au même titre que les territoires urbains.

### **Permettre la participation des habitants aux démarches de développement durable de leur territoire**

Que ce soit dans le domaine de l'aménagement, de l'environnement, des transports, etc., la concertation et la participation des habitants sous des formes diverses, est nécessaire :

- Renforcer la citoyenneté en favorisant l'engagement des habitants dans les associations et dans la vie publique, et en appuyant les actions impulsées par la démocratie représentative et par la démocratie participative.
- Impliquer davantage les associations dans les conseils de développement et les chartes de développement durable s'ils existent,
- Participer et s'investir dans des démarches de démocratie participative au sens large (implication dans les démarches d'Agenda 21 locaux, etc)
- Agir au niveau des porteurs de projets (élus, professionnels, associations...) pour promouvoir l'intérêt des démarches participatives et leur impact positif sur la qualité et la durabilité des actions.

### **Renforcer la responsabilité des populations rurales vis-à-vis de leur territoire**

La participation des habitants dans les choix de développement implique de fait une responsabilisation des populations vis-à-vis de leurs territoires : pratiques agricoles, gestion de la ressource en eau, de la biodiversité, du patrimoine historique et environnemental, etc.

### **Inviter les citoyens ruraux à rassembler leurs idées en faveur de meilleures politiques de développement rural et agricole européennes et internationales**

Le développement durable des territoires dépend également de l'orientation donnée par les politiques agricoles et rurales européennes et internationales. Par conséquent, il est nécessaire d'inviter la société civile à rassembler ses idées en faveur de meilleures politiques de développement rural et agricole européennes et internationales.

Cela passe par l'information, la formation, la concertation, etc.

### **Favoriser un cadre de vie de qualité, accessible à tous les habitants et usagers du territoire, valorisant les ressources naturelles et paysagères locales**

Chaque territoire dispose d'un patrimoine naturel et paysager dont l'entretien, et même l'amélioration, conditionne la possibilité pour les générations futures d'en bénéficier. Ce patrimoine comprend des sites remarquables par leur rareté, leur typicité ou leur fragilité, mais aussi des espaces de nature plus ordinaire dont la qualité est tout aussi importante pour le quotidien des habitants. Assurer la durabilité de ce patrimoine implique de le connaître pour savoir comment le préserver, et de sensibiliser ses usagers aux conditions et aux moyens de cette préservation.